



Le proviseur

à

Mesdames et messieurs  
les parents d'élèves de première.

Le 28 janvier 2020

**Objet : Opération « 24 heures dans le supérieur »**

Un temps de découverte pour les élèves de première en universités, IUT, classes préparatoires, BTS, écoles spécialisées.

**Le proviseur**

Madame, monsieur,

Dossier suivi par  
Alexandra JEANNEY  
Secrétariat élèves

Téléphone  
03 84 35 26 00

Fax  
03 84 35 26 21

Méi.  
ce.0390019j @ac-  
besancon.fr

400, rue du Docteur  
Jean MICHEL  
BP 20308  
30915 – Lons-le-Saunier  
cedex

Cette année, votre enfant est en classe de première. C'est une année qu'il doit mettre à profit pour commencer à préparer les choix de poursuite d'études qu'il fera dans un an et pour découvrir les formations de l'enseignement supérieur : licence, DUT, classes préparatoires, BTS, études de santé, formations d'ingénieur ...

Pour lui permettre d'engager sa réflexion sur son projet personnel et professionnel, au cours de la **semaine du 16 au 20 mars 2020**, dans le cadre de l'opération « **24 heures dans le supérieur** », il aura la possibilité d'être accueilli pendant une ou 2 demi-journées dans l'enseignement supérieur.

Cette opération sera l'occasion pour lui de découvrir par une immersion, les conditions de travail, les exigences et les débouchés d'une ou 2 formation(s) après le bac. Il se rendra par ses propres moyens et à ses frais dans le (les) établissements de son choix.

Vous trouverez toutes les informations et les formations des établissements participant à cette opération en vous connectant **à compter du 3 février 2020**, sur le site régional de l'Onisep : [www.onisep.fr/Besancon](http://www.onisep.fr/Besancon), dossier « **24 heures dans le supérieur** ».

**C'est à votre enfant de s'inscrire** à cette opération, à partir d'une **adresse mèl individuelle contenant son nom et son prénom**.

Donc pour participer à l'opération « 24 heures dans le supérieur », **votre enfant** doit :

1. Se connecter sur **[www.onisep.fr/Besancon](http://www.onisep.fr/Besancon)**, choisir la (les) formation(s) voulue(s) et s'inscrire, en précisant son établissement, auprès du (des) établissement(s) d'accueil concerné(s) en utilisant la modalité d'inscription indiquée.
2. Remplir l'autorisation d'absence disponible au bureau de la Vie Scolaire et la rendre au bureau de la Vie Scolaire avant le 13 mars 2020.
3. Se rendre par ses propres moyens à la date et à l'heure convenues dans le(s) établissement(s) d'accueil auprès duquel (desquels) il s'est inscrit.

**Cette inscription constitue un engagement ferme à respecter.**

Le proviseur,  
Christian GRISARD

